

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF2448

présenté par
Mme Sas, Mme Arrighi, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi,
M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	1 000 000 000
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	1 000 000 000	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	1 000 000 000	1 000 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter la production de logements sociaux en France métropolitaine pour 2024.

Le modèle HLM a prouvé son efficacité économique et sociale pour loger correctement des ménages en difficulté. Il est le moyen le plus économique à long terme qui amortir les effets des crises économiques, sociales, sanitaires et environnementales auxquelles nous serons confrontés. Du point de vue de l'accessibilité financière, ce sont bien les logements locatifs sociaux qui manquent le plus cruellement aujourd'hui.

En métropole, l'objectif est donc de produire 150 000 logements par an en visant les catégories de logements qui correspondent à la demande et en veillant à ce que les logements construits soient couverts par l'allocation logement.

Pour accompagner cette proposition nous proposons une ambition 450 000 logements sociaux seront financés au cours des années 2024 à 2028 en Métropole, selon la programmation pluriannuelle suivante :

Années	2024	2025	2026
Logements financés par des prêts locatifs à usage social (PLUS)	90 000	90 000	90 000
Logements financés par des prêts aidés d'intégration familiaux (PLAI)	60 000	60 000	60 000
Totaux	150 000	150 000	150 000

Les crédits alloués par l'Etat à ce programme seront ainsi ouverts par les lois de finance des années 2024 à 2028 pour un montant annuel d'un milliard d'euros par an et destiné au Fonds national des aides à la pierre.

Cette programmation est justifiée par la nécessité de maintenir dans le temps un niveau minimum de production pour espérer rattraper sur la décennie à venir les retards accumulés au regard des besoins exprimés par la population et encore creusés par la crise sanitaire.

Elle adapte l'offre à la demande dès lors qu'aujourd'hui les ménages à bas revenus ont moins de chances que les autres candidats de bénéficier d'un logement social. Depuis 2001, le nombre de PLS financés, inaccessibles aux ménages modestes, a été multiplié par 2,8, contre 1,3 pour les PLUS et PLAI. En 2020, la part de PLAI a atteint 32 % (28 % pour les PLS). Cet effort doit être stabilisé pour répondre aux ménages qui demandent un logement social et dont les ressources se situent très majoritairement sous les plafonds du PLAI (73 % en 2020).

Cette programmation apporte, en outre, une visibilité et une garantie financière aux acteurs chargés de la production, qui soit elle aussi à la hauteur des enjeux quantitatifs et qualitatifs de production de logement sociaux.

Afin de gager cette augmentation du budget du programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » dans le respect des règles prévues par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), il est proposé de prélever ce 1 milliard d'euros au programme 109 « Aide à l'accès au logement » via son action n° 01 « Aides personnelles » et ce au profit de l'action n° 01 « Construction locative et amélioration du parc » programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ».

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'est bien évidemment pas de réduire les moyens affectés aux aides personnelles. Cette proposition de mouvement de crédits est uniquement formelle, afin de respecter les règles budgétaires qui nous contraignent à gager sur ce programme. Or, notre intention n'est pas de ponctionner un autre programme, encore moins un programme d'une telle importance, et en ce sens nous appelons donc vivement le Gouvernement à lever ce gage financier.

Cet amendement est soutenu par la Fondation Abbé Pierre.